77 Jeudi 31 Mars 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 30 *mars*.

M., par arrêtés du 24 de ce mois, nº 72 et 73, a accordé des lettres de noblesse à MM. J. F. van Vryberghe Westenschouwen et J. Schuurbeque Boeye.

Nous voyons dans le *Staats-Courant* que S. M. le roi, ayant pris considération que la répartition actuelle de la garde communale d'Amsterdam en huit bataillons ne satisfait pas au [illegible] institution, a décidé, par arrêté du 22 de ce mois, que cette garde, outre l'état-major, ne se composera dorénavant que de cinq bataillons. Dans les deux premiers de ces bataillons, on incorporera de préférence les membres qui, lors de leur incorporation, étant célibataires ou mariés et veufs sans enfans, appartenaient au premier ban. Les trois autres bataillons se composeront des membres qui étant mariés ou veufs avec enfans à l'époque de leur incorporation, appartiennent aux deux autres bans de la garde communale.

Le 24 de ce mois, est mort, à sa maison de campagne [illegible], commune de Hazerswoude, M. R. F. van Campen, [illegible] de cavalerie en non-activité, membre de plusieurs ordres de chevalerie.

Le 24 de ce mois, il a été tenu par la Société de Commerce d'Amsterdam une vente de 1068 barils de muscades, 422 barils de [illegible] 624 barils de clous de girofle d'Amboine, et de 20 caisses, 131 rouleaux, 30 paquets et 59 balles de canelle Java. [illegible] vendu suivant qualité, la muscade de 47 à 142 cents; [illegible] de 52 à 131 cents; les clous de girofle d'Amboine jusqu'à [illegible] cents et la canelle Java de 60 à 110 cents.

La *Gazette d'Etat* de Prusse contient une lettre de Bruxelles [illegible] à l'influence toujours croissante du clergé catholique belge sur l'instruction universitaire. L'auteur de la lettre [illegible] le pronostic du professeur bavarois Thiersch, adressé, il [illegible] quelques années, aux professeurs de Louvain, auxquels il dit, [illegible] allusion à leur lutte avec le clergé: « *Vous serez [illegible] jusqu'aux os.* » Le correspondant de la *Gazette d'Etat* [illegible] qu'en effet on ne peut comparer aujourd'hui qu'à un [illegible] l'Université de l'Etat, puisqu'elle ne compte plus que [illegible] étrangers.

[illegible] publié récemment à Paris, un ouvrage intitulé: [illegible] *et de sa domination sous les rapports politique et religieux, spécialement dans les nouvelles provinces. Par un inconnu.* [illegible] de Berlin annonce que ce livre y a été défendu, [illegible] qu'il y eût paru. D'ici à quelques jours, nous rendrons [illegible] de cet ouvrage.

La corvette tunisienne *Mahsoudas* a relâché à Constantinople le *Delalia*. Le premier de ces navires est un présent [illegible] Bey de Tunis fait au Sultan. Il a été construit nouvellement à Tunis. A bord de ce navire est un ambassadeur qui porte [illegible] aux et de riches présens au Sultan.

On écrit de Tunis, le 9 mars:

[illegible] fait des préparatifs de guerre dans cette régence qui ne [illegible] les levées de troupes. Tous les régimens de toutes armes [illegible] des renforts. Deux capitaines français sont chargés de [illegible] tion des artilleurs, l'un a 6,000 fr. par an, et l'autre [illegible] On avait refusé dernièrement les services d'un officier [illegible] nommé Vaccarezzo.

Le 1er mars, a été ouverte la 3e session ordinaire du 7e Parlement ionien par le président avec le cérémonial d'usage. Le [illegible] commissaire sur le trône a prononcé le discours d'ouverture. Il a déclaré que les finances des îles Ioniennes étaient dans [illegible] état: les revenus de 1842 — 43 ou 1843 — 44 ne peuvent être évalués à plus de 164,500 L. Il a exprimé l'espoir que [illegible] constances, qui récemment ont troublé l'ordre pendant [illegible] temps, ne se renouvelleraient pas.

[illegible] *Times* du 10 mars, contient ce qui suit:

[illegible] publions quelques pièces officielles relatives à l'abolition [illegible] ge à Tunis. Nous les publions comme nous les avons [illegible] les traduire. La langue italienne et la langue fran[illegible] plus généralement connues en Barbarie et dans le Le[illegible] la langue anglaise. Voici deux de ces documens.

Extrait du serviteur du Dieu de Gloire, le Musbir Ahmed [illegible] Bey actuel du gouvernement Tunisien, à notre ami [illegible] Thomas Reade, consul-général du gouvernement anglais à Tunis.

[illegible] la conversation que nous avons eue au sujet de l'am[illegible] des esclaves nègres pour en faire commerce, nous [illegible] connaître à notre ami que les principes sacrés [illegible] s'y refusent, et notre cœur bat de pitié toutes les [illegible] en écoutant le récit. Quant à nous, nous n'avons [illegible] pas même un esclave selon les lois qui re[illegible] servitude des esclaves que l'on veut et qu'on achète [illegible] étant des animaux, parce que dans notre religion [illegible] à ce sujet sont si sévères qu'il se rend très difficile [illegible] les conditions. Nous sommes du nombre de ceux [illegible] les opinions du gouvernement anglais à ce sujet, [illegible] ce propos est en accord avec celle de notre ami le [illegible] le ministre lord Palmerston; et je la regarde [illegible] effet de sa perfection et de la bonté de sa morale. [illegible] donc à présent l'exportation d'esclaves de notre [illegible] en faire un commerce. Nous dirigerons notre at[illegible] blir ce commerce presqu'au dernières limites de nos [illegible] Dieu extirper ce trafic du monde! Nous en es[illegible] pense du Dieu qui nous créa et qui accorda à [illegible] jugement; notre désir est que vous fassiez connaître à notre ami le ministre susdit le contenu de notre présente lettre. — Conservez-vous dans la protection de Dieu.

Ecrite le 9 de Rabih, 1257. (29 avril, 1842.)

De la part du serviteur de Dieu Ahmed-Bassa-Bey, etc., etc., à son allié le chevalier Thomas Reade, consul-général du gouvernement anglais à Tunis.

Vous savez combien le commerce du genre humain nous contrariait, et combien il s'opposait à nos sentimens. Notre pitié envers les pauvres esclaves, n'a point [illegible] pour affaiblir ce commerce et pour en alléger le poids, nous avons donc jugé bien d'en abolir la vente dans les marchés où le crieur publie les marchandises comme des animaux dans Tunis notre capitale, aussi bien que dans toute la régence. Nous avons aboli le droit qui nous revenait sur leur vente; mais une rente pareille, devait être méprisée par les gens qui pensent avec humanité. Cette partie du genre humain devrait cependant jouir de plus de considération que le reste des animaux. Celle-ci sera, si Dieu le permet, une occasion d'élever leur malheureuse situation d'esclaves, en ce qu'elle ne causera point de perte aux capitaux de leurs propriétaires et que par la volonté de Dieu dans peu de temps la mesure sera au comble par l'abolition de cette espèce de propriété, de la régence entière. En attendant, nous empêcherons de les vendre, notre sympathie à leur état et l'allégement de leur esclavage nous y conduira avec l'aide de Dieu. Nous avons communiqué cette nouvelle à vous seul, connaissant l'accord de vos sentimens avec les nôtres à ce sujet. — Conservez-vous dans la sauve-garde de Dieu.

12 Regeb, 1257. (6 septembre 1841.)

PUBLICATIONS HOLLANDAISES.

Documens pour servir à l'histoire de Napoléon Bonaparte, par E. van Löbensels, Chevalier de l'Ordre-Militaire de Guillaume, IVme classe, Capitaine d'Artillerie et Officier d'ordonnance de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas. *Tome IV. La Haye, chez les Héritiers Doorman*, 1842. 716 *p. et* 10 *plans.*

Nous avons déjà eu occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'ouvrage dont nous annonçons aujourd'hui le IVme et dernier volume. Nous avons fait remarquer alors la haute utilité de cette publication pour l'étude de l'art militaire, et l'importance d'une histoire détaillée et non interrompue des guerres soutenues pendant tant d'années et contre tant de peuples différens par le plus grand capitaine des temps modernes. La lecture des volumes subséquens a confirmé encore l'opinion favorable énoncée déjà par nous sur l'ouvrage de M. Van Löbensels et sur la manière dont celui-ci s'acquittait de sa tâche difficile et laborieuse. La longue liste supplémentaire de souscripteurs qui précède ce volume, et l'impossibilité, bien rare chez nous, où se trouve l'éditeur de satisfaire à toutes les demandes, prouvent que cette opinion est pleinement partagée par toutes les classes de lecteurs et plus particulièrement par les officiers de notre armée. Nous regrettons sincèrement que la nature d'un ouvrage si riche en faits et en événemens de toute espèce, s'oppose à une analyse qui, pour être tant soit peu complète, dépasserait les limites dans lesquelles nous sommes forcés de nous restreindre. C'est donc bien malgré nous si nous nous bornons aujourd'hui à une simple indication des chapitres, dont se compose ce IVme volume et dont l'ensemble se partage en deux grandes divisions: la campagne de 1814 en France, et celle de 1815 dans les Pays-Bas.

Une introduction précède l'exposé de chacune de ces deux campagnes. Celle qui se rapporte à la campagne de 1814 se compose de sept chapitres, dont le premier passe en revue les principaux événemens et les négociations ouvertes vers la fin de 1813. Les préparatifs de guerre de Napoléon; les forces et les projets des alliés; les mouvemens de l'armée principale des alliés depuis le Rhin jusqu'à l'Aube, et de l'armée de Silésie depuis le Rhin jusqu'à la Marne; les opérations de l'armée du Nord; la force et la disposition de l'armée française vers la fin de janvier, forment le sujet des chapitres suivans.

Passant ensuite à la description des opérations qui eurent lieu pendant la campagne de 1814, l'auteur a divisé les événemens qui s'y rattachent en trois parties différentes. La première retrace en sept chapitres les premiers combats après l'arrivée de Napoléon; la bataille de la Rothière; la retraite des Français derrière la Seine; les opérations de Napoléon contre l'armée de Silésie; le passage de la Seine par l'armée principale des alliés et la retraite de cette armée derrière la Seine, et elle se termine par des considérations générales sur l'ensemble des événemens précités.

La seconde partie, composée de huit chapitres, commence par l'exposition des événemens qui eurent lieu sur les autres points du théâtre de la guerre et l'examen de l'opinion publique de l'armée et de la nation françaises à cette époque. L'auteur passe ensuite en revue le combat de Bar-sur-Aube et la retraite des Français derrière la Seine; le mouvement de Blucher vers la Marne, la marche simultanée de Napoléon et la retraite des alliés derrière l'Aisne; la bataille de Craonne; celle de Laon; les combats près de Rheims et la marche de Napoléon sur l'Aube; la bataille d'Arcis-sur-Aube et finit par quelques considérations générales.

La retraite de Napoléon après les combats d'Arcis-sur-Aube et la jonction des deux armées des alliés; la marche des alliés sur Paris; les préparatifs de la bataille de Paris; la description du terrain, la force des armées et les projets des parties belligérantes; la bataille de Paris; la fin de la campagne et quelques considérations générales remplissent les six chapitres de la troisième partie, et terminent l'histoire de cette campagne qui ouvrit les portes de Paris aux armées des puissances alliées.

La même marche est suivie pour la relation de la campagne de 1815. Sept chapitres, sous forme d'introduction, retracent les principaux événemens depuis le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe jusqu'à son retour en France; la composition et la disposition des forces françaises et les projets de l'empereur; les préparatifs de guerre contre Napoléon; l'organisation militaire des Pays-Bas depuis la révolution en novembre 1813 jusqu'à la campagne de 1815; la composition des armées anglaise et prussienne dans les Pays-Bas, le plan de campagne et la position des armées alliées dans les Pays-Bas; et les derniers préparatifs de Napoléon.

Les événemens militaires de cette campagne sont divisés en deux parties dont la bataille de Quatre-Bras forme, pour ainsi dire, la ligne de démarcation. Les sujets traités dans les six chapitres de la première division sont les suivans: Ouverture de la campagne et mouvemens pendant la journée du 15 juin; préparatifs pour la bataille de Ligny; description de la bataille de Ligny; considération sur cette bataille; bataille de Quatre-Bras; et considération sur cette dernière bataille.

Enfin, la seconde partie nous fait connaître les mouvemens des armées belligérantes pendant la journée du 17; les préparatifs de la bataille de Waterloo, le terrain, la disposition des troupes et les projets de Napoléon; la bataille de Waterloo; les combats près de Wavre. Des considérations très-étendues sur les opérations pendant la journée du 18 juin; la chute de Napoléon; la fin de la campagne et le retour de l'armée des Pays-Bas remplissent les derniers chapitres de cette seconde partie.

C'est surtout la relation de cette mémorable campagne de 1815 qui sera lue avec le plus grand intérêt par nos compatriotes. Elle occupe plus que la moitié du volume. Les archives du département de la guerre, des documens, dont quelques-uns sont inédits, de différente espèce et une correspondance très-étendue avec des témoins oculaires d'une grande autorité, sont les matériaux qui ont servi de base à cette partie de l'ouvrage remplie d'une foule de particularités intéressantes ignorées ou peu connues jusqu'à ce jour. Nous y voyons, entr'autres, que la concentration des troupes à Quatre-Bras, dont la héroïque défense sous le prince d'Orange, notre roi actuel, contribua si efficacement aux succès obtenus plus tard par l'armée des alliés, eut lieu, dans le principe, malgré les dispositions du général-en-chef anglais, et même en opposition avec celles-ci, uniquement par les soins d'officiers néerlandais et dans des prévisions dont la suite des mouvemens de l'ennemi a confirmé la justesse. M. Van Löbensels prouve encore par des documens officiels que l'attaque de France, le 15 juin, commença à environ 6 heures du matin, et non pas à 8 heures, comme l'assure le duc d'Elchingen; que le général Chassé, qui, dans la journée du 18, mit en mouvement sa division entre 7 heures et 7 1/2 heures pour repousser l'attaque de la garde impériale, commandée par le maréchal Ney, parvint non-seulement à arrêter cette troupe vaillante, mais qu'il l'attaqua lui-même plus tard à la baïonnette.

Autant qu'il nous est permis d'en juger, l'ouvrage est écrit avec une grande impartialité, et l'auteur rend justice à qui de droit. Il consacre entr'autres plusieurs pages à l'examen des accusations portées contre les maréchaux Ney et Grouchy, et la circonstance, que sa manière de voir par rapport à la conduite du premier est partagée par des juges compétens tels que le général Jomini, dont la correspondance avec le duc d'Elchingen, insérée dans le *Spectateur Militaire Français*, du 15 décembre dernier, lui fut connue trop tard pour en pouvoir faire usage, prouve la justesse de son coup-d'œil et le soin consciencieux avec lequel il accomplit son devoir d'historien, en ne négligeant rien pour parvenir à la connaissance de la vérité.

Nous croyons que l'ouvrage de M. van Löbensels est une précieuse acquisition pour notre littérature nationale, et nous recommandons de nouveau à l'attention sérieuse des classes instruites de notre pays cette histoire si intéressante sous tant de rapports, et parfaitement intelligible pour les personnes non militaires au moyen des cartes et des plans dont elle est accompagnée.

Nous nous proposons de reproduire d'ici [illegible] des épisodes [illegible] néerlandaises, [illegible] Löbensels.

Le dernier No de la *Revue des Deux-Mondes* contient un article sur les rapports de la France avec l'Espagne, où l'on croit reconnaître sinon la plume, du moins l'influence de M. Thiers. Cet article, quel qu'en soit l'auteur, mérite d'être lu par tous ceux qui observent avec l'intérêt qu'ils méritent les événemens de la Péninsule ibérique, et qui savent l'influence que le sort politique de cette partie de l'Europe peut exercer tôt ou tard sur la plus ou moins de durée de la paix du monde.

Voici l'article dont il s'agit:

AFFAIRES D'ESPAGNE.

L'Espagne a fortement occupé dans ces derniers temps l'attention publique. Au moment où [illegible] du cou des Pyrénées, des bruits [illegible] de composition se sont tout-à-coup répandus. Sur trois points à la fois, à Madrid, à Paris et à Londres, ces bruits ont [illegible]. A Madrid, le gouvernement a pris avec [illegible] mesures militaires; à Paris, les journaux qui ont entravé le [illegible] de régent, ont crié à la trahison; à Londres, des explications solennelles ont eu lieu dans le Parlement. Jamais secret n'avait été plus mal gardé: on savait à point nommé où devait commencer le mouvement, qui devait le tenter, quelles étaient les ressources préparées, les moyens mis en jeu. Qu'est-il arrivé à la suite de tout ce bruit? Absolument rien.

Cabréra, qu'on disait à Paris, n'a pas quitté Lyon; Narvaez, qu'on cherchait à Tanger, a été vu à l'Opéra. Tout s'est borné à l'arrestation d'un révérend père capucin qui écrivait des brochures furibondes de carlisme et qui s'est trouvé être un agent secret de l'ambassade d'Espagne en France. Ce qui tient à l'Espagne se présente souvent sous la forme d'un imbroglio. La politique de ce pays ressemble à ces comédies où il y a toujours quelqu'un de dupé.

Cette fois, quel était le mot de l'énigme? Nous croyons bien que ce ne soit en Angleterre qu'on doive le chercher. L'ancien ministère *whig* tient avec raison à soutenir le gouvernement actuel de l'Espagne; c'est son œuvre et il a bien ses motifs pour la trouver bonne. Le nouveau cabinet *tory* n'était pas engagé comme son prédécesseur en faveur d'Espartéro; il l'est maintenant. Ce que les bruits de conspiration ont jusqu'ici produit de plus clair, c'est la déclaration de lord Aberdeen à la Chambre des Lords et celle de sir Robert Peel à la Chambre des Communes. Les ministères changent à Londres, la politique suivie à l'égard de l'Espagne ne change pas: voilà ce qu'il était important de constater. La fameuse machination carlo-christine n'a été inventée que pour en fournir l'occasion. Maintenant l'Espagne sait que lord Aberdeen pense comme lord Clarendon, et sir Robert Peel comme lord Palmerston, sur le produit des émeutes de septembre; elle sait qu'au besoin l'Angleterre enverra des vaisseaux de guerre sur ses côtes *pour la protection des intérêts anglais*. Cela suffit. Cabréra peut se promener en paix sur les bords du Rhône, et Narvaez au foyer de nos théâtres; on n'a plus besoin d'eux en Navarre et sur la côte d'Afrique. Quant au père Casarès, c'est un maladroit; on en sera quitte pour ne plus se servir de lui.

Il y a bien quelque chose à dire sur cette attitude prise par les ministres *tories*. Ces ministres n'ont pas toujours jugé comme aujourd'hui les affaires d'Espagne. C'est d'après les conseils et avec le secours des *tories* anglais que don Carlos partit d'Angleterre en 1834 pour aller porter la guerre civile en Navarre. Lord Aberdeen était moins favorable alors au gouvernement de fait, mais il est arrivé depuis bien des événemens qui ont changé la face des choses. D'abord don Carlos a été vaincu, ce qui n'est pas une recommandation auprès des hommes d'état en général; ensuite, il s'est formé, sous les auspices du ministère *whig*, un parti anglais en Espagne, et ce parti a maintenant le haut du pavé. Après tout, que veut l'Angleterre? Dominer, toujours dominer, et surtout exclure l'influence française. On avait cru pouvoir se servir de don Carlos dans ce but; don Carlos a manqué, mais Espartéro s'est présenté; va pour Espartéro. Qu'importe la différence des moyens, pourvu que le résultat soit le même? Un bon ministre anglais n'y regarde pas de si près, et, quand l'intérêt de son pays est satisfait, il ne s'inquiète pas de se mettre d'accord avec lui-même. Sur ce point comme sur d'autres, le ministère *tory* a adopté la politique du ministère *whig* après l'avoir long-temps combattue, et il s'est prêté de fort bonne grâce à l'interpellation convenue.

Cette petite mystification a été exécutée avec beaucoup d'ensemble. Plusieurs de nos journaux se sont fait surtout remarquer par leur zèle à servir de compères. C'est là le rôle que la France a joué dans la représentation, et il est triste. Le degré d'aveuglement que certains organes de notre presse apportent dans cette malheureuse question d'Espagne, a quelque chose de désolant. Il suffit qu'il y ait quelque part une apparence de libéralisme, pour qu'ils se croient obligés d'en prendre la défense. Cette disposition est honorable sans doute, seulement elle peut les mener fort loin, s'ils n'y prennent garde. Il n'est pas de conte si invraisemblable qu'ils ne l'accueillent avec empressement, dès que leur passion est flattée. Il s'agissait ici d'un prétendu complot quasi absolutiste; comment résister à la tentation de le divulguer et d'en faire grand bruit? On ne s'est pas occupé de savoir si les faits étaient vrais, s'ils étaient seulement vraisemblables; on ne s'est pas demandé si, en les publiant, on ne servirait pas quelque intrigue anti-nationale; on a tout accepté sans contrôle, sans examen, et, quand le dénouement est arrivé, on a été tout surpris d'avoir été joué, ce qui n'empêchera pas qu'on recommence demain.

Nul ne respecte plus que nous la cause de la liberté en Espagne comme partout. Mais cette cause n'est pas en question; depuis l'exclusion de don Carlos, elle est gagnée. Si nous pouvions croire à une alliance des carlistes et des christinos, nous en serions aussi inquiets que personne. Nous chercherions à savoir à quelles conditions elle se ferait, et si le progrès naturel des institutions nouvelles chez nos voisins nous paraissait menacé le moins du monde, nous serions les premiers à nous récrier. Mais rien ne prouve que de pareils soupçons soient fondés. Le débat reste ce qu'il était hier; il n'est pas entre les contre-révolutionnaires et les libéraux, mais entre les deux nuances du parti libéral en Espagne. Or, nous savons que le parti qui domine aujourd'hui est hostile à la France, et nous nous tenons en garde contre ses embûches. C'est ce sentiment que nous voudrions voir partagé par les journaux français. Il est dans l'intérêt évident du gouvernement actuel de l'Espagne de se donner pour le représentant exclusif de la régénération nationale; de leur côté, les Anglais de toutes les couleurs se montrent très-pressés de prendre ce gouvernement au mot, et de le proclamer l'unique dépositaire de l'avenir constitutionnel du pays. Ce doit être pour l'opinion en France une raison de se défier et de ne pas accepter légèrement ce qu'on lui dit. Ceci n'est pas seulement une question espagnole, c'est une question française. Est-ce trop exiger que de demander à des Français de la traiter un peu sous le point de vue français?

On répond à cela que, si le parti dominant en Espagne se montre mal disposé envers la France, c'est la faute de notre gouvernement. D'abord ce reproche serait fondé, qu'il ne justifierait pas ceux qui le font. Le mal est accompli maintenant, si mal y a, et ce serait le devoir de tout bon Français de se ranger avant tout sous le drapeau national. Mais ceux qui font parmi nous les affaires de la ligue anglo-espagnole n'ont même pas cette excuse. Il y a ici un malentendu singulier qui dure depuis trop long-temps pour qu'il ne soit pas volontaire. De toutes parts, en Espagne, en Angleterre, en France, nous entendons parler de l'intervention du gouvernement français dans les affaires intérieures de la Péninsule. Où voyez-vous donc cette intervention? Quel est l'acte ou seulement le mot qui puisse la faire soupçonner? Il en est de l'action de la France en Espagne comme de la fameuse conspiration carlo-christine; le bruit en est partout, la réalité nulle part. Nous craignons bien plutôt que la politique française ne soit inactive sur notre frontière des Pyrénées, comme on l'accuse de l'être ailleurs, et que, là aussi, elle n'ait d'autre but que de ne point se créer d'embarras. Nous concevrions qu'on lui fît le reproche de ne pas agir, de laisser dépérir nos alliances, de tout abandonner à la fatalité des événemens; mais l'accuser de trop d'action, lui faire un crime de ses prétentions envahissantes, c'est se moquer.

Il faut pourtant bien que la vérité se fasse jour une fois pour toutes. Le fait est que, depuis sept ans environ, la France n'a exercé absolument aucune action sur l'Espagne. Dans les premières années de la régence de la reine Christine, il y a eu de la part de notre gouvernement quelques conseils donnés; ces conseils n'ont pas été étrangers à la promulgation de l'*estatuto real* et à l'établissement du gouvernement représentatif. Depuis le ministère de M. de Toreno, les avis même ont cessé. On s'est borné à quelques secours pour l'extinction de la guerre civile, et après la lettre stricte du traité de la quadruple alliance, et pour tout ce qui touche la direction des affaires intérieures du pays, notre gouvernement a suivi dans toute sa rigueur la politique de non-intervention qu'on lui recommande aujourd'hui si chaudement. A notre avis, ce fut un tort. C'est pendant ce temps que l'influence anglaise a grandi à mesure que la nôtre se retirait. Le parti qui s'était appuyé sur nous et que nous avons livré à lui-même a perdu successivement toutes ses positions, tandis que le parti contraire, activement soutenu par l'Angleterre, gagnait de plus en plus du terrain. Enfin l'expulsion de la reine Christine est venue proclamer la défaite de nos anciens amis, sans que nous ayons rien fait pour empêcher cette catastrophe.

Depuis que la reine est exilée, la même politique a été suivie. L'hospitalité de la France a été accordée à la veuve de Ferdinand VII et aux nombreux proscrits qui l'accompagnent: voilà tout ce que la France a fait pour cette cause. On a voulu, dans notre Chambre des Députés, accuser le ministère français d'avoir tenté d'agir en Espagne; on n'a fait que préparer un facile triomphe à M. le ministre des affaires étrangères, qui a coupé court à la discussion en démontrant qu'il n'en était rien. Depuis, de nouveaux témoignages sont venus confirmer ces déclarations de notre gouvernement. Écoutez les ministres anglais; ils s'empressent de reconnaître que la France ne se mêle en aucune façon des affaires d'Espagne. Écoutez les ministres espagnols eux-mêmes; ils sont forcés de faire le même aveu. Non-seulement la France ne s'est pas montrée hostile au gouvernement d'Espartéro, mais elle lui a fait des avances; elle lui a envoyé un ambassadeur. Ce n'est pas sa faute si le régent n'a pas voulu recevoir cet ambassadeur suivant les règles du droit des gens et les formes usitées dans toutes les monarchies du monde. Les instructions qu'avait reçues M. de Salvandy ne sont aujourd'hui douteuses pour personne; il apportait à la régence la reconnaissance officielle de la France. Est-ce là une preuve d'hostilité?

D'un autre côté, le refus de recevoir notre ambassadeur n'est pas la seule preuve d'animadversion que la France ait reçue du gouvernement actuel de l'Espagne. Ce gouvernement, qui est né au bruit des cris de mort contre les Français, est resté fidèle à son origine. Il ne se passe pas de jour où, dans ses journaux et dans ses assemblées, la France ne soit insultée. On a vu les déclamations absurdes d'un membre du Sénat fort connu par ses rapports avec la légation anglaise, contre notre pays. A Valence, un capitaine général a bu publiquement, dans un banquet patriotique, à la mort du roi des Français. Qu'a dit notre gouvernement? Rien. A-t-il demandé réparation? Non. Un nouveau tarif de douanes a été mis en vigueur sur notre frontière qui exclut en quelque sorte nos marchandises du sol espagnol; d'incroyables réglemens de navigation ont été inventés pour supprimer les rapports existans entre les ports de la Péninsule et les trois quarts de nos ports (1). Qu'a fait la France? Rien. A-t-elle seulement adopté quelques mesures rétorsives? Non. Ainsi on repousse notre représentant, on proscrit notre commerce, des fonctionnaires publics nous outragent impunément; nous ne nous plaignons même pas, et il se trouve des Français pour dire que notre gouvernement manque d'égards pour le gouvernement espagnol!

Tout cela devrait faire ouvrir les yeux, ce nous semble, aux plus prévenus. La liberté espagnole n'est pas intéressée, que nous sachions, à l'interdiction du commerce entre la France et l'Espagne. Des gens de très-bonne foi demandent, pour sortir de là, que notre gouvernement fasse de nouveaux efforts pour se rapprocher d'Espartéro. Nous voudrions bien qu'on nous indiquât comment il devrait s'y prendre. A moins de fermer à la reine Christine les portes de la France et de faire amende honorable pour avoir suivi les usages diplomatiques dans l'affaire des lettres de créance, on ne peut guère faire plus qu'on n'a fait. Aussi bien la France se déshonorerait par ces concessions et d'autres semblables, qu'il ne serait pas encore sûr qu'elle rentrât en grâce auprès de ceux qui dirigent aujourd'hui l'Espagne. Il faut bien finir par reconnaître que l'hostilité contre la France est le principe même de l'existence de ce gouvernement. Espartéro voudrait se mettre bien avec nous qu'il n'en obtiendrait que très-difficilement l'autorisation de son parti. M. Olozaga a été obligé de se disculper, à son retour de France, d'avoir admis un moment la pensée d'un rapprochement; pour faire oublier cette faute, il a dû faire cause commune avec les plus violens et subir en quelque sorte un second baptême. Et nous ne voyons rien là que de très-naturel, après tout ce que les exaltés doivent aux Anglais.

Il y a quelques années, les ultra-révolutionnaires n'avaient aucune consistance en Espagne. Quand les Anglais virent leurs espérances déçues du côté de don Carlos, ils se tournèrent vers l'opinion dominante et cherchèrent à s'y donner un point d'appui. Les modérés s'étant déjà prononcés pour la France, ce fut aux exaltés que les agens anglais s'adressèrent. Bientôt ce parti qui manquait d'organisation en eut une, grâce à l'activité, à l'intelligence et aux ressources matérielles de ses nouveaux alliés. Un coup de main fut tenté par lui, et réussit; c'était le fameux complot de la Granja. Mais les vainqueurs n'étaient pas assez forts à eux seuls. Un moment surpris par cette brusque attaque, les modérés se remirent bientôt. Quelques mois après le scandale de la Granja, les élections, faites en vertu même de la Constitution de 1812 et sous l'empire du ministère exalté, avaient rendu le pouvoir aux modérés. Alors les Anglais comprirent qu'ils avaient besoin de joindre au parti dont ils disposaient une nouvelle force, et tournèrent les yeux sur le pouvoir militaire. Aussitôt on vit des missaires anglais accourir en foule au quartier-général d'Espartéro et y jouer un grand rôle. Le généralissime s'étant laissé tromper, on travailla activement à son élévation, et, à l'aide de ce nouvel instrument, l'intrigue britannique parvint à ses fins. Pouvons-nous espérer de briser maintenant des liens formés, et qui ont profité également aux deux parties?

Ce n'est pas en un jour que s'établissent les amitiés politiques. On peut dire que le gouvernement français aurait dû, lui aussi, de longue main, ses relations avec le parti exalté d'Espartéro; mais peut-on s'attendre raisonnablement que des relations se forment avec eux du soir au matin, au moment où ils viennent de l'emporter par des moyens entièrement opposés contre nous? Quand on a été battu, il est très-commode de passer à l'ennemi; seulement il y a une condition préalable, c'est que l'ennemi veuille bien vous recevoir. Il peut sembler étrange que la France ait été battue en Espagne quand elle n'y a pas de personne; c'est ce qui est arrivé cependant. Quand on a vu que nous nous tenions sur la défensive, on a pris l'offensive contre nous avec d'autant plus de vigueur. Plus nous nous séparions du parti qui invoquait notre appui, plus on affectait de le confondre avec nous. C'est la même tactique qu'on suit encore, quand ce plan d'attaque a pleinement réussi que nous osons espérer de le faire abandonner par les vainqueurs? Ils sont trop glorieux d'avoir triomphé à la fois de la reine Christine, du roi Louis-Philippe, des modérés espagnols et du gouvernement français. On aime à poursuivre cette double victoire jusqu'après tout, on a raison. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Angleterre cherche à nous chasser d'Espagne; elle y avait déjà travaillé sous l'Empire, elle vient d'y réussir encore. Depuis qu'elle a obtenu ce nouvel avantage sur nous, elle doit faire ce qu'elle peut pour le garder.

Maintenant est-il vrai que la France eût bien fait de s'entendre dès l'origine avec les exaltés et Espartéro. Avec Espartéro, il a été possible, et il est fort à regretter qu'on ne l'ait pas fait; avec les exaltés, c'était impossible. On sait ce que c'est que l'exalté espagnol; on l'a vu à l'œuvre à plusieurs reprises, on a pu l'estimer ce qu'il vaut moralement et politiquement. Les rapports étroits qui existaient entre les Sociétés secrètes d'Espagne et celles de France ne sont ignorés de personne. Le fameux club des *vengeurs d'Alibaud* à Barcelonne en disait assez sur son titre seul que nous n'en pourrions dire. Le gouvernement français a-t-il jamais pu faire alliance en Espagne avec les amis de ceux qui travaillaient en France à le renverser? Ce n'est pas là une simple question de bon sens qui ne demande pas une minute de réflexion. La position incertaine des Anglais, la duplicité de leur gouvernement les rend naturellement moins difficiles. D'ailleurs, avec le système de neutralité que nous avons adopté à l'égard de l'Espagne, le parti qui aurait compté sur nous aurait été battu, quel qu'il fût. Si nous avions fait alliance avec les exaltés, les Anglais se seraient mis du côté des modérés, qui ils ont failli un moment se mettre du côté de don Carlos. Avec le secours des menées et de l'argent anglais, les modérés auraient été les plus forts, comme les exaltés l'ont été par les mêmes moyens, et ce serait aujourd'hui la reine Christine qui, de plus, aurait sur le trône d'Espagne le rôle anti-français d'Espartéro. Nous aimons mieux que les choses soient comme elles sont. Il n'y a plus de remède.

Il s'en faut bien, en effet, que tout soit perdu, comme on voudrait le faire croire. Sans doute il vaudrait mieux que les événemens de septembre eussent eu une autre issue; cependant, si compromise qu'elle soit, nous préférons encore l'influence de la France en Espagne à celle de l'Angleterre, qui nous poursuit avec tant d'acharnement, tout triomphante qu'elle est et malgré notre inertie absolue, c'est qu'on a un sentiment de notre force, et qu'on craint de nous voir. Le parti modéré a fait de grandes fautes; il a manqué d'union, d'ensemble et de vigueur; il n'a su ni défendre la reine Christine quand elle était sur le trône, ni lui rendre son trône après qu'elle a été brisée. Il porte la peine de ses erreurs et de ses faiblesses; il est dispersé, ses chefs sont proscrits, son nom même tend à disparaître. Tout cela est vrai, mais faut-il que les hommes dont se composait ce parti aient cessé d'exister? Ces hommes ne sont-ils pas encore les plus éclairés et les plus nombreux de l'Espagne? Leur concours n'est-il pas nécessaire, sous quelque forme qu'il soit donné, pour fonder quelque chose de stable et de définitif? Ne faudra-t-il pas qu'on revienne à eux tôt ou tard, et ceux-là même qui les poursuivent aujourd'hui ne seront-ils pas obligés de leur tendre la main le jour où ils voudront sortir de la situation violente où ils se trouvent?

On dit, il est vrai, que toutes les prévisions sur la durée probable de l'établissement de septembre ont été démenties par l'événement. Nous l'avouons, Espartéro a eu du bonheur; tout ce qui a été tenté contre lui n'a servi jusqu'ici qu'à le consolider. Est-ce une raison suffisante pour désespérer de l'avenir? Le gouvernement du régent a duré dix-huit mois; c'est beaucoup, sans doute, beaucoup plus qu'on ne devait s'y attendre. Et enfin, qu'est-ce que dix-huit mois? Que sera-ce même dans deux ans, trois ans encore, si l'on veut? Les Anglais ont eu leur moment plus long-temps; voilà près de huit ans qu'ils conspiraient sans relâche pour en venir, où ils en sont. Nous pouvons bien être patiens à notre tour. Ce n'est pas nous qui devions conspirer, nous aussi. Les complots sont, le plus souvent, de mauvais moyens qui tournent contre ceux qui les emploient. Il a chacun ses armes d'ailleurs. Les hommes de gouvernement sont des conspirateurs médiocres. Le plus des exaltés en sait plus, en fait de trames, que le plus habile des modérés; c'est à quelque chose de plus puissant et de plus durable que à la réaction naturelle des idées et des intérêts, que les bons gens doivent se confier. On a beau dire que l'état actuel des choses en Espagne est un état régulier, tout le monde sait qu'il n'en est rien, et que cette apparence de tranquillité intérieure n'est que le résultat de l'immense fatigue que lui ont laissée dans le pays.

Est-ce à dire pour cela qu'il soit question de s'attaquer en Espagne à la Constitution et à la liberté? Pas le moindre mot. S'agit-il de remettre la reine Christine sur son trône? Pas davantage. Il s'agit uniquement d'attendre une situation qui ne soit pas, comme celle-ci, l'œuvre exclusive de l'Angleterre. Cette situation nouvelle arrivera nécessairement d'un côté ou de l'autre, car les Anglais se sont laissé engager trop avant. Ils ont beau faire aujourd'hui pour donner le change, ce n'est pas le vrai parti constitutionnel en Espagne, c'est le parti ultra-révolutionnaire. Le gouvernement qu'ils ont créé est le produit d'une insurrection militaire, c'est-à-dire de ce que les peuples libres doivent avoir le plus en horreur.

(1) Pour donner une idée de ces mesures, il suffira de citer l'Art. 15 de la nouvelle loi sur les douanes. Cet Article est ainsi conçu:

« Ne jouiront pas du bénéfice du pavillon les bâtimens (espagnols) qui viendront chargés de fruits, denrées et effets de Gibraltar, des ports situés entre les rivières de la Gironde inclusivement et de la Bidassoa, du Minho et de la Guadiana, des ports compris entre la limite d'Espagne et Marseille inclusivement, et des ports appartenant à des puissances européennes sur la côte d'Afrique dans la Méditerranée. »

Il résulte de cet article, exclusivement dirigé contre nous malgré quelques extensions insignifiantes, que le commerce est interdit de fait aux navires espagnols avec Bordeaux, Bayonne, Marseille, tous nos ports de la Méditerranée et ceux des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Ce parti pris de faire la guerre à son propre pavillon pour nuire à une nation voisine est peut-être sans exemple.

que le triomphe des partis violens et subversifs a été de ...ps essentiellement transitoire? L'Espagne n'a pas sa ... Vire; elle est faite pour l'ordre et pour jouir, ...iser les résultats de cette révolution. L'œuvre de con... entre les mains de ces hommes qui ont envahi le pouvoir en foulant aux pieds tou... Depuis qu'ils sont en possession; ces hommes ont-... l'Espagne des institutions qui lui manquent? Ont-ils ...é la justice, créé l'administration, rétabli les finances? ...qu'ils le feront; c'est ce qu'il faudra voir. Pour le ... ils ne l'ont pas fait, et tout donne à penser qu'ils ne ...ront pas le faire.

...voient aujourd'hui leur principale force à la funeste issue ...conspiration d'octobre. Ç'a été un bien triste et bien fatal ...e que cette échauffourée. Avant cette malheureuse tenta... le gouvernement du régent était faible; méprisé de ceux ...e qui l'avaient élevé. Aujourd'hui qu'il a résisté à une in...ction, il a pris un ascendant réel. Et cependant, Dieu sait ...ien il a peu mérité l'honneur que lui fait sa victoire. C'est ...révoyance de ses ennemis qui l'a sauvé. Jamais peut-être ...montra plus d'audace, mais jamais aussi grande affaire ne ...tées avec plus de précipitation. Les Cortès venaient d'en... la reine Christine la tutelle de ses filles. Blessés au cœur ...nouvel affront fait à la mère d'Isabelle, quelques servi...dévoués se jettent inopinément dans une entreprise qui ...à être préparée de longue main. Leur indignation leur ...s yeux sur l'absence des ressources les plus indispensa... voient combien le gouvernement qu'ils repoussent a peu ...ées dans la nation, mais ils ne voient pas combien il est ...de rallumer à si peu de distance la guerre civile dans un ...i en est encore au premier bonheur d'en avoir fini avec ...peine engagés, tout leur manque à la fois. Ils essaient ...pléer par la résolution; mais que peut le courage de ...es hommes, quelque brillant qu'il soit, contre le défaut ...ction et le sentiment tardif de l'inopportunité?

(*La suite à demain.*)

Extérieur.

TURQUIE.

...s avons reçu des nouvelles de Constantinople, à la ...u 7 mars. Le *Moniteur Ottoman*, du 1er de ce mois, ...nt l'article suivant:

...Parlant dans notre dernier numéro, des différends qui ...t élevés entre les Druses et les Maronites, et des conflits ...qui s'en étaient suivis, nous avions annoncé que Sa Hau...tesse par sa constante sollicitude de maintenir le repos et ...quillité dans toutes les provinces et de prévenir les maux ...étaient exposées ces deux populations également sou... son sceptre, avait expédié aussitôt en Syrie, S. Exc. le ...r-Pacha avec la mission d'apaiser l'insurrection qui avait ...ans le Liban et d'y rétablir l'ordre et la sécurité par un ... de justice conforme aux intentions particulières de Sa ...: nous nous empressons maintenant de faire connaître ...e les nouvelles contenues dans les rapports que S. Exc. ...kier-Pacha a expédiés en dernier lieu à Constantinople.

...troubles qui avaient éclaté dans le Liban sont entière...primés, et la paix la plus parfaite est rétablie entre les ...et les Maronites. Après avoir atteint le but principal de sa ...; S. Exc. le Séraskier-Pacha travaillait à y mettre la der...main en organisant, avec sa rare sagesse et son habileté ...ire, un système administratif reposant sur des bases équi... parfaitement en rapport avec les besoins des popula... les exigences des localités. Le prince de la montagne, ...chir-El-Cassim, n'ayant pas justifié la confiance qui lui ...lu la direction des affaires, et surtout ayant fait preuve ...acité, à l'occasion des troubles qui éclatèrent en dernier ...s la montagne, a été destitué et expédié à Constantinople. ...le Séraskier-Pacha agissant toujours en vertu des pleins ...s dont il est revêtu, a cru devoir, sur la demande des ...et des populations chrétiennes, confier les fonctions de ...de la montagne à S. Exc. Omer-Pacha, général de brigade, ...rouvait sous ses ordres. Ainsi, par un effet de la Divine ...ence qui ne manque jamais d'assister Sa Hautesse dans les efforts qu'elle fait pour maintenir le repos et la tranquil...s toutes les parties de son Empire, les contrées du Liban ...ent délivrées des désordres et des troubles sérieux qui y ...jeté dernièrement la perturbation et l'alarme. »

GRECE.

Malta-Times, publie la lettre suivante en date de ..., le 9 mars:

...gouvernement ayant été informé que quelques milliers ...es de troupes turques s'assemblaient du côté des fron...les deux pays, a éprouvé beaucoup d'inquiétudes, crai...que ces troupes n'entassent en ennemis, en Grèce. En ...ence, il a donné l'ordre qu'environ 4,000 hommes par...pour les frontières, emmenant avec eux six canons de ...libre, et des munitions. Les Phalangites (vétérans), ont ...ent reçu l'ordre de se rendre sur les frontières, afin d'y ...de renfort aux troupes; bref, le plus grand mouvement ...en Grèce. On annonce positivement que le nombre de ...les troupes grecques réunies en ce moment, sur les fron...s'élève à environ 10,000 hommes. Il semble, cependant, ...troupes turques ainsi réunies, sont destinées pour la ...que dans ce but, les autorités ottomanes en Thessalie, ...quelques bâtimens pour les transporter en Asie.

...que a déjà commencé ses opérations, mais elles mar...lentement, la loi ayant établi trop de difficultés pour ...ent lui emprunter des fonds. La plus grande tran...ne en Grèce. »

RUSSIE.

...nde de St. Pétersbourg, à la date du 11 mars:

...empereur, par un arrêté récent, a pris les dispositions ...l'égard des Israélites en Russie qui se convertissent ...: 1° Quand des Israélites embrassent le chris...le baptême doit être administré aussi à leurs enfans ...ts ans; si seulement le père ou la mère se con...dans le premier cas les fils doivent être baptisés et ...d les filles; 2° Les Israélites convertis qui ont em...ecclésiastique, sont rayés des rôles des contributions sur lesquels ils étaient portés. Il leur sera accordé à titre de secours de premier établissement, à chaque personne, sans distinction de sexe, une somme de 15 à 30 roubles d'argent et aux enfans la moitié de ce subside; 3° Les Israélites baptisés ont le droit de passer dans la classe des commerçans, pourvu qu'ils prouvent qu'ils possèdent le capital voulu à cet effet et qu'ils paient les contributions des corps et métiers. Ils peuvent aussi se laisser inscrire dans les communes agricoles ou dans les corporations de métiers; 4° L'établissement des Israélites baptisés sur les terres de la couronne, se fait suivant les réglemens existans pour le transfert des Israélites dans le gouvernement de Cherson; 5° Il est accordé quelques années d'exemption de contributions aux Israélites baptisés, lorsqu'ils s'établissent sur les terres de la couronne ou sur d'autres domaines, de la manière usitée pour tous les Israélites qui passent à la classe des cultivateurs.

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 26 mars, annonce que la cour devait prendre le lendemain, le deuil pour huit jours, à l'occasion du décès de S. A. I. l'archiduchesse Hermine d'Autriche, fille de S. A. I. l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

— Ont quitté Berlin, S. A. le prince Gustave de Hohenlohe-Langenbourg, se rendant à Vienne; le prince Labanoff-Rostowsky, lieutenant-général et adjudant-général au service impérial de Russie, se rendant à Schwerin, et le général-major et adjudant-général de Bodien, au service grand-ducal de Mecklenbourg-Schwérin, se rendant à Vienne.

— S. Exc. le lieutenant-général de Both, au service grand-ducal de Mecklenbourg-Schwérin, est arrivé à Berlin, venant de Schwérin.

— Le *Frankfurter Journal* publie une lettre pastorale, adressée sous la date de Munster, le 9 mars, par l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, à ses diocésains. Dans ce document le prélat annonce à son tour au clergé de son diocèse et à ses diocésains qu'il cessera son archiépiscopat et reste leur archevêque, et que le Saint-Père, par des motifs extrêmement graves concernant le bien de l'Eglise, lui a nommé un coadjuteur, avec droit de lui succéder à sa mort sans aucune formalité, dans la personne de Mgr. de Geissel, évêque de Spire. Le prélat exhorte ensuite ses ouailles à l'obéissance au clergé, et surtout à son coadjuteur, dans les affaires ecclésiastiques, et à l'autorité temporelle dans les affaires temporelles. Le prélat recommande, en terminant, que sa lettre soit lue dans toutes les églises de son archiépiscopat.

ESPAGNE.

Nous avons des correspondances de Madrid en date du 21 mars. Il paraît que la nouvelle répandue du projet de traité de commerce de l'Espagne avec l'Angleterre a éveillé les craintes et les susceptibilités des députés catalans. Ils se proposent de se rendre auprès du président du conseil et si des assurances données ne leur paraissent pas suffisantes, ils adresseront des interpellations au gouvernement; à ce sujet le bruit a couru que le gouvernement avait l'intention de dissoudre l'armée du Nord formée après les événemens d'octobre: cette rumeur mérite confirmation. L'autorité poursuit avec vigueur les auteurs d'assassinats commis à Valence.

ANGLETERRE.

Une lettre de la Havane, en date du 10 février, insérée dans les journaux de New-York, a donné lieu à des bruits exagérés sur l'état des choses dans la Jamaïque. On y annonçait que les nègres avaient attaqué les blancs qui, avec la garnison, auraient été chassés, et qu'ils se seraient réfugiés dans un petit fort. Le gouverneur-général de la Havane aurait pris des mesures pour empêcher un débarquement de la part des nègres. Depuis on a reçu de la Jamaïque des nouvelles à la date du 8 mars; elles annoncent seulement qu'on s'attendait à une révolte de la part des nègres. La plus grande consternation régnait dans l'île.

FRANCE.

Notre correspondant de Paris, nous mande en date du 28 mars:

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. le président du conseil, ministre de la guerre, et MM. les ministres des affaires étrangères, de la marine et des colonies.

M. le maréchal Soult a donné des explications sur le budget de la guerre, qui se divise en 3 grandes sections. Le service de l'intérieur, l'Algérie et les travaux extraordinaires. Les deux premières sections où se résume la dépense de notre état militaire, donnent une somme totale de 205,909,733 fr. Cette fixation est basée sur un effectif de 344,000 hommes, dont 38,000 pour l'armée d'Afrique et de 84,288 chevaux. Pour rentrer dans ces nouvelles limites, une compagnie par bataillon sera supprimée dans chacun des régimens d'infanterie de ligne et d'infanterie légère; 400,000 hommes de plus passeront dans la réserve en 1843, et une réduction de 13,500 chevaux sera successivement réalisée. Ces mesures, ainsi que diverses économies ou des extinctions de dépenses temporaires, produiront des diminutions évaluées à 32,636,892 fr., et la réduction comparativement à 1842, n'est finalement que de 29,893,242 fr., à raison de plusieurs augmentations qui sont proposées pour une somme de 2,763,650 fr. Elles ont pour objet différentes modifications dans les services et une allocation pour mobilier d'ordre, à l'effet d'introduire dans le budget un article représentant la valeur des poudres consommées par le département de la guerre.

A l'égard des travaux extraordinaires formant la 3me section du budget de la guerre, la somme de 35,740,000 fr. allouée pour l'exercice 1842, est reproduite pour 1843 et conserve les mêmes affectations. Nous avons déjà fait connaître le chiffre du budget de l'Algérie. La commission est d'avis d'accorder les allocations demandées par M. le maréchal président du conseil sur les observations qu'il a présentées.

Le budget de la marine, divisé en deux sections, s'élève à la somme totale de 98,763,026 fr., y compris 4,400,000 fr. formant le complément du crédit alloué pour la construction des paquebots trans-atlantiques. En écartant ces deux charges temporaires, les allocations demandées pour le service de la flotte et des colonies se trouvent ramenées à 91,923,026 fr., comparativement à la dépense votée pour 1842; les allocations demandées présentent une différence en moins de 37,278,588 fr., à laquelle l'achèvement prochain des paquebots contribue pour 11,600,000 francs.

La commission est d'avis d'accorder amplement toutes les allocations demandées. M. le ministre des affaires étrangères a présenté des observations sur la partie du budget de son département qui se rattache à l'Algérie.

— Le paquebot le *Tage*, arrivé à Marseille le 23, a apporté des nouvelles d'Alger jusqu'au 20.

Il paraît que le gouverneur-général ne cesse de recevoir de toutes les tribus des propositions de paix, mais il persiste à ne vouloir accepter que leur soumission sans aucune condition.

Le 14 mars, le général Changarnier est sorti de Blidah et n'est rentré que le 17, après avoir exécuté une superbe razia sur les Hadjoutes, qui se trouvaient dans le bois des Karesas. Il leur a fait 480 prisonniers hommes, femmes, enfans et vieillards: il leur a pris 3,000 têtes de bétail, dont 1,100 ont été livrées à l'administration, toutes les gourbis des Hadjoutes ont été brûlées, et cette population de maraudeurs a payé en une fois toutes les déprédations dont elle s'est rendue coupable envers les colons.

— On écrit de Smyrne, 9 mars:

« M. le contre-amiral de la Susse, commandant l'escadre française du Levant, a reçu l'ordre de renvoyer en France quatre vaisseaux qui mettront probablement sous voiles dans une huitaine de jours. La frégate le *Dido* est partie ces jours-ci pour retourner à Toulon. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 28 mars:

LL. MM. le roi et la reine, accompagnés de MM. le comte d'Arschot, grand-maréchal, le général comte d'Ame de Steenhuyse, grand-écuyer, Van Praet, ministre de la maison du roi, Mad. la baronne de Stassart, dame d'honneur de la reine, sont partis ce matin à 8 heures par un convoi spécial du chemin de fer pour Mons, où ils sont arrivés à 10 heures et ont, peu de temps après, continué leur route vers Paris.

C'est pour la première fois que, hors le jour de l'inauguration de la station de Mons, que LL. MM. voyagent sur le chemin de fer du Midi.

— En présence du verdict rendu par le jury, qui déclare le sieur Crehen coupable dans l'affaire du complot, mais admis à jouir du bénéfice de l'Art. 108 du code, du chef de révélation, les blessés de Septembre se sont réunis au local de la Société et ont arrêté une protestation adressée à M. le ministre de l'intérieur, tendant à faire interdire audit Crehen, le droit de porter l'uniforme de commandant du corps et de garde-conservateur du monument de la Place des Martyrs.

— On lit dans l'*Observateur*:

Le directeur d'une troupe ambulante de spectacle s'était adressé au bourgmestre d'une commune pour obtenir l'autorisation de donner quelques représentations. La réponse qui lui fut faite par ce bourgmestre, dont le fils siége à la Chambre, est assez curieuse. La voici telle que le publie un journal:

Genèle, 3 mars 1842.

Monsieur Boulier,

Je ne puis accorder à la veuve Sadul, ni à M. Tourgon l'autorisation qu'il me demande, d'abord parce que je vois par sa lettre qu'il a l'intention de représenter non seulement dimanche, mais lundi et jours suivans, ce qui *quadre* très-mal avec des jours de carême. Ensuite quoique les pièces que j'ai sous les yeux, ne soient au fond que de vraies futilités, elles ne contiennent pas moins des leçons qui ne sont pas moins propres à inspirer des idées de mariage et parfois d'amourettes aux enfans qui doivent employer ces saints jours à apprendre leurs prières et leur catéchisme.

Veuillez donc informer les personnes que la chose concerne, que je me refuse à leur accorder leur demande, et que toute démarche à cette fin est inutile.

Le Bourgmestre,
J. Decamps.

On lit dans le *Journal de Liége*:

Plusieurs journaux de Bruxelles font tout l'adhésion au verdict rendu par le jury du Brabant dans le procès de la conspiration. « On ne s'attendait pas généralement, dit l'un d'eux, à un tel acte d'indépendance et d'énergie. » Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de très-flatteur dans une semblable réflexion; car quelle qu'eût été la décision du jury, personne, croyons-nous, n'aurait eu la pensée de l'attribuer à la faiblesse ou à l'intimidation; en un mot, chacun l'aurait envisagée comme étant le résultat d'une délibération consciencieuse et mûrie. Mais une erreur plus grave qu'il importe de relever, c'est celle qui consiste à dire qu'un acquittement eût réveillé beaucoup de déclamations et de préjugés contre l'institution du jury! Nous disons, nous, que dans cette hypothèse, le verdict du jury eût été également respecté, comme il l'est aujourd'hui; nous disons que, sauf le cas où des récalcitrans sont entraînés et endoctrinés dans une conspiration qui doit rester secrète, il n'y a pas de danger à ce que le jury prononce, quelle que soit la gravité du crime, aucun exemple dangereux d'impunité.

« Il faut, dit l'*Observateur*, que dans la circonstance actuelle chacun ait le courage de son opinion, la presse comme le jury. » Or, nous venons d'exprimer en partie la nôtre, et nous allons la compléter.

Le général Vandermissen, signalé comme chef du complot, n'a jamais excité nos sympathies, et nous avons, dans le temps, attaqué avec énergie sa réintégration dans les cadres de l'armée. A nos yeux, il est ennemi notoire du gouvernement belge; peut-être en est-il ainsi du général Vandermeeren. Ils ont dû se tromper dans l'affaire du complot; mais une question de haute moralité se présente à nous. Pourquoi le gouvernement a-t-il tout dès le principe, n'a-t-il préféré *frapper des innocens afin de prévenir des menées ridicules?* Pourquoi se faisait-il rendre compte, jour par jour, des projets des conspirateurs, sans les arrêter? Pourquoi des agens provocateurs et [illegible] pensés depuis, poussaient-ils au crime [illegible] la police suivait partout?

Cela est-il *légal*? cela est-il bien conforme à l'équité? cela est-il même politique? Ne vaut-il pas mieux arrêter un insensé au bord de l'abîme que de l'y voir tranquillement se précipiter?

Le jury ne s'est pas laissé dominer par ces considérations; mais peut-on dire qu'elles étaient sans importance, et s'il avait été appelé, comme en France, à se prononcer sur la question des circonstances atténuantes, qui doute de sa réponse? peut-on, par exemple, hésiter à choisir entre la position des quatre condamnés à mort et celle de De Crehen acquitté?

Oh! s'il y a leçon sévère pour les conspirateurs, malgré l'assurance insolite donnée, avant toute condamnation, de l'exercice du droit de grâce, sachez donc aussi, organes de la presse indépendante, signaler les torts graves du pouvoir; osez lui dire avec nous: « S'il y a eu tentative d'exécution d'un complot, s'il y a eu un procès déplorable, de nature à produire une impression fâcheuse pour la Belgique, vous l'avez voulu. Ayant des émissaires qui connaissaient tout, qui prenaient le masque de mécontens, vous n'avez rien arrêté, vous avez préféré laisser venir la conspiration à l'état de maturité pour étaler à l'étranger nos dissensions et nos misères intérieures. »

Le *Précurseur* d'Anvers publie, sous la date du 29 mars, l'article suivant:

INDEMNITÉS. — ENTREPOT D'ANVERS.

On se demande ce que signifie l'exception stipulée par la loi sur les Indemnités, *celle qui exclut les étrangers avec lesquels la Belgique était en hostilités?*

Pourquoi, pour être plus explicite, ne pas avoir déclaré tout nettement, *sauf les Hollandais?*

La circonlocution que l'on a préférée tend peut-être à donner le change sur l'apparente justice qu'il y aurait à ne pas traiter ceux contre lesquels on se battait, aussi favorablement que des amis?

Au fait, ce sont donc bien les seuls Hollandais que l'on a entendu exclure. — A-t-on fait en cela une œuvre d'équité et de politique?

Est-ce la propriété gouvernementale, que l'on a voulu atteindre, ou bien n'est-ce que celle de quelques particuliers que l'on frappe? Et ces particuliers qu'étaient-ils? étaient-ce des hommes d'armes se battant contre nous? ou bien des paisibles négocians qui, de bonne foi et sans arrière-pensée de représailles anticipées, nous remettaient le produit des baux de nos terres et des coupons de rentes? Est-ce équitable de frapper ainsi d'honnêtes gens, assurément bien heureux dans des questions d'émeutes et de révoltes de quelques provinces contre l'autorité légitime? En vain, dirait-on que c'est leur gouvernement qui a causé l'incendie dont ils ont à pâtir, puisque le 27 octobre 1830, ce jour sinistre, le roi, chef de ce gouvernement, était encore de fait, comme de droit, notre roi, comme le leur; car, ce n'est qu'après que le *Congrès National* eut proclamé le 18 novembre l'Indépendance de la Belgique, qu'il exclua, le 24, les Nassau du trône! Jusque-là, il n'y avait pas plus de Hollandais que de Belges. — Anvers était le chef-lieu d'une des 18 provinces du royaume des Pays-Bas, divisé en provinces méridionales et septentrionales. Jusque-là, aucun de ses habitans n'était étranger pour nous, et des dommages faits par une fraction quelconque de la nation, aux dépens d'une autre fraction, dans l'intérêt de la généralité méridionale, doivent être supportés par elle. — Que ces dommages aient été causés par des Frisons, par des Flamands, par des Zélandais ou par des Wallons; à Mons, à Liége, à Bruxelles ou à Anvers, n'importe: tous frères encore lors du sinistre, aucun Néerlandais ne nous était étranger et ne saurait pas plus en droit, qu'en équité, être traité par nous comme tel, pour un fait antérieur à la séparation des deux grandes divisions du royaume, à cette séparation qui ne devint elle-même un fait accompli, au nom de la nation, que par les décrets de son Congrès constituant, des 18 et 24 novembre.

Si, après le droit que la Chambre des Représentans vient d'établir, l'équité ne permet pas plus de refuser l'indemnité pour incendie à notre Entrepôt, à des Néerlandais septentrionaux, combien l'équité et le droit ne seraient ils pas plus froissés encore si ce refus atteignait la Société de Commerce des Pays Bas, Société créée essentiellement, entr'autres sur l'avis d'un Anversois, dans l'intérêt de notre trop plein productif. N'était-ce pas dans ce même intérêt que cette Société avait à notre Entrepôt les matières premières qui y ont été brûlées, pour les avoir mieux à portée de nos fabriques, afin de faire avec elles cet échange incessant qui les allait élever au pinacle de la prospérité? Et pour répondre à autant de sollicitude, nous poursuivrions plutôt l'action déplorable de localités toujours en révolution, que l'action de l'équité, de la justice, disons même que l'action grande qui élève à la dignité de nation!

Après ces observations générales, il nous reste à en faire des spéciales quant aux actionnaires belges de la Société de Commerce. De quel droit les exclurait-on? N'était-il pas naturel que grand nombre de Belges fussent actionnaires dans un établissement aussi éminemment national créé pour eux? Que l'on réfléchisse à ce qu'il est aujourd'hui pour la Hollande et à ce qu'à plus forte raison il devait être pour nous!

Mais à part l'intérêt et la connaissance d'en être actionnaires, il y avait pour les agens et les commissaires obligation de l'être, et aujourd'hui pour avoir dû fournir cette espèce de cautionnement, ces représentans de l'intérêt belge seraient les seuls Belges exclus!

Il faut espérer que, mieux éclairé, le Sénat réparera une faute, sans doute involontaire, de la Chambre des Représentans. Comme il arrive souvent, l'équité ne serait, d'ailleurs, en cela, que d'accord avec la politique.

Sous ce rapport, est-ce bien à nous, privés de toute marine militaire, à nous venger sur le commerce, des torts d'un gouvernement quelconque, et surtout sur le commerce inoffensif de voisins, maîtres de nos eaux! Est-ce bien à nous de prendre l'initiative de confiscations, toujours odieuses, sur des particuliers, nos frères alors, dont des représailles seraient tôt ou tard possibles et nouvelles épées de Damocles, seraient constamment suspendues sur nous!

N'est-ce donc pas assez des calamités ordinaires de gouvernement à gouvernement, sans y joindre celles de gouvernement à particuliers? A-t-on bien fait attention qu'à ce jeu nous avons beaucoup plus à perdre qu'à gagner? ou bien, ne saurait-on pas qu'en fonds publics, en actions hypothécaires et autres, et en fermes et terres on pourrait nous prendre en Hollande au centuple ce que nous pourrions lui retenir, dès que notre dette de cinq millions sera capitalisée?

Ayons donc confiance dans le Sénat. — Pénétré de ce qu'on doit à la dignité nationale, il sera politique et juste aussi bien pour la somme minime en litige, que pour la détérioration des Poldres inondés.

DERNIER GRAND CONCERT
Vocal et Instrumental,
Diligentia,

qui aura lieu Jeudi 31 Mars 1842, au bénéfice de M. Joseph Streletzke, depuis 10 ans second chef d'orchestre du Théâtre-Royal-Français.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Symphonie pastorale de Beethoven.
2. Air de Mozart, chanté par Mlle Hoppenbrouwers.
3. *Concerto* pour Violon, composé et exécuté par M. F. W. Lubeck, professeur au Conservatoire Royal de Musique.
4. Air du *Pirate* de Bellini, chanté par M. W. F. de Chavonnes-Vrugt, chanteur de la Cour.
5. Ouverture de la *Flûte Enchantée* de Mozart.

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture de *Robin des Bois*, de Weber.
2. *Concerto* pour Haut-Bois et Clarinette de Pierling, exécuté par MM. Schmitt et Faubel, professeurs du Conservatoire Royal de Musique.
3. *Duo* de l'opéra *Jessonda*, de Spohr, chanté par Mlle Hoppenbrouwers et M. Vrugt.
4. Variations sur le Chant national, exécutées par M. F. W. Lubeck.
5. Romance de l'opéra *Guido et Ginevra*, de Halevy, chantée par M. Vrugt.

Le Concert sera dirigé par M. J. H. Lubeck, directeur du Conservatoire Royal de Musique, seconde par plusieurs professeurs de cet Institut et par l'orchestre du Théâtre-Royal-Français.

On commencera à SEPT heures précises.

Le prix d'entrée est de 2 fl. 25 c. On peut se procurer des cartes à la salle *Diligentia* et chez le bénéficiaire, *Heerbaate*, n° 242.

ANNONCES.

La Clôture Définitive

DU DÉBALLAGE DE *F. CANONGETTE*,

Hôtel la Ville de Paris, Korte Houtstraat, en cette résidence, aura lieu sous très-peu de jours. — On trouve encore à son Magasin AVEC NOUVEAUX RABAIS RÉELS ET EXTRAORDINAIRES: PAPIERS, PLUMES, CRAYONS, CIRES, articles de *Fournitures de Bureaux*, LIVRES DE TOUS GENRES, *Français, Anglais, Italiens, Allemands, Espagnols, Portugais, Russes, Grecs, Latins, etc.*

Avec rabais de 20 à 80 pc. sur le cours.

4479.

AVIS IMPORTANT.

Une personne de Paris désire acheter en comptant des objets d'antiquité concernant la toilette de Dames: tels que beaux Evantails, Robes de soie, menus Bijoux, Dentelles anciennes, en bon ou mauvais état, chaque chose sera payée à sa juste valeur.

S'adresser jusqu'au 31 de ce mois à l'hôtel du *Cerf Blanc*, rue dite *Heerenstraat*. 4491.

Société des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam.

SERVICE ENTRE AMSTERDAM ET HAMBOURG,

EN CORRESPONDANCE DE LUBECK ET ST.-PÉTERSBOURG.

Traversée: 30 heures.

Départs: d'Amsterdam les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. d'Hambourg les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. de chaque mois.

4471.

Magasin de Coutellerie anglaise,

A PRIX FIXE.

B. DOWNEND, Fabricant d'Angleterre, a ouvert un nouveau Magasin de Coutellerie anglaise consistant en: Couteaux de Table, Canifs, Ciseaux, Rasoirs, etc., etc.; il s'y trouvent aussi des Services à Thé et Café, des Cabarets, etc., en Métal Britannique connu pour conserver toujours sa couleur et sa beauté; des Cuillers et Fourchettes, Porte-Crayons, Cuillers à Thé, à Liqueur, etc., en Argent britannique, des Mouchettes et Porte-Mouchettes, Tire-Bouchons, Ciseaux à tailler les fleurs et les arbres, des Clisé-Pompes, Marteaux pour les Messieurs, Aiguilles anglaises à coudre et à broder, Dés, Plaques d'Acier de la meilleure qualité à 1 fl. et 1 fl. 50 c. la boîte de 144 pièces; ainsi par douzaine et par carte; des Machines pour aiguiser les couteaux de table, et beaucoup d'autres articles sortant de la Fabrique anglaise; Pots à nettoyer les articles de composition ou l'argenterie, à 40 cts. le pot.

Il recommande ses nouveaux Rasoirs en acier fin à 1 fl. 50 c. la pièce, garantis comme étant tout ce que l'on peut désirer en fait de Rasoirs; Chiffons de Rasoirs à toute point.

Il répasse et aiguise les Rasoirs, Couteaux, etc., à juste prix, et se recommande à la bienveillance du public.

Le Magasin est placé rue dite *Boerse Wagenstraat*, N° 62 à La Haye.

L'épouse Downend,

Fille de MOONENS PHILIPPART, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir de Paris les *Nouvelles Modes*, consistant en un grand assortiment de *Pèlerines*, *Cols brodés*, *forme Cardinal* avec et sans entre-deux *Valenciennes*, *Guimpes*, *Schals*, *Madesties*, *Bonnets* de nouveauté brodés, *Mouchoirs* de Batiste de France brodés, de différens prix, un grand assortiment de *Manchettes* brodées et en dentelles, et d'autres Nouveautés dont le détail serait trop long.

Elle se recommande à la bienveillance des Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 4413.

MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel sur le Port, dit *Hôtel des Etrangers*, Quai Van Dyck, n° 53 et 55, vis-à-vis l'embarcadère des bateaux à vapeur à Anvers. 4464.

CONTINUATION DE LA VE
DU MAGASIN D'AMEUBLEMENT
de MM. J. A. Schick et Cie à La

AVEC RABAIS DE 30 A 60 POUR CENT.

Tapis Savonnerie, Moquettes, Escaliers, Tapis de table, pianettes riches, Etoffes diverses et Mousselines pour rideaux de Paris avec cadres dorés et unis; Ameublemens complets, divers en bois d'Ebène, Palissandre, Acajou, Meubles en bambou, Table en Marbre Mosaïque et Sculpté, véritables Laques de Chine et du Japon; Lustres, Candelabres, Pendules, etc., etc.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 MARS.

	Int.	Cours du 26 mars.	Cours du 29 mars. Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	101 1/4	de 101 1/4	à —
d° d°	2½	—	» 51 15/16	» 52
d° différée		—	» 121/192	» —
Billets de chance		—	» 26 3/16	» —
Syndicat		92 11/16	» 92 7/16	» 92 9/16
d°	3½	—	» 76 3/4	» —
Société de Commerce	4½	156	155 1/4	» 156
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	98 15/16	» 98 15/16	» 98 7/8
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/2	» 105 3/4
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 1/2	» —
Inscr. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°.	6	—	» 70 1/2	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831-33	5	—	» 98 7/8	» 99
Emprunt de 1840	4	—	» 88 3/4	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Defecat		—	» —	» —
Ardoin	5	—	» 20 15/16	» 21 1/16
AUTRICHE.				
Chrg. Cert. & Comp.	5	—	» 95 1/2	» —
d° métalliques	5	—	» 106 1/4	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	5	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	5	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	5	—	» —	» —
BOLOGNE. Act. 1835		—	» —	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» —	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 28 MARS.

	Cours du 25 mars.	Cours du 28 mars. Fluctuations	
FRANCE.			
Cinq pour cent	117 50	de 117 50	à —
Trois pour cent	80 45	» 80 35	» —
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin	25 3/8	» 25 1/8	» —
Anc. différée c. int.	—	» —	» —
Nouv. diff. d.	—	» —	» —
Passive	—	» 5 1/8	» —
NAPLES.			
Certificats Falconet	106 25	» 106 05	» 106 25
PAYS-BAS.			
2½ pour cent	—	» —	» —
BELGIQUE.			
Dette active	—	» 105 1/8	» —
Dito	—	» —	» —
Banque belge	—	» 812 50	» —
ÉTATS-UNIS.			
Obl. de la Banque	—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.	—	» —	» —
(Jouiss. du 15 oct. 1840.	—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841	—	» —	» —
État de New-York	—	» —	» —
Octobre 1840	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1842	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 29 MARS.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	24
Dette différée		—
Dito nouvel		—
Passive	5	5 1/4
Lots de Hesse		25

Cours après la Bourse (2½ heures).

Ardouin 24 ¼.

BOURSE DE VIENNE DU 22 MARS.

Métalliques, 5 %	107 3/4	Lots de 1834	
Dito, 4 %	100 3/4	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes. On s'abonne au bureau *Petit March-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur-commanditaire à Paris, rue des Filles-St.-Thomas (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.